

Communiqué du Conseil administratif

Thônex, le 16 août 2025

Droit de réponse de la Ville de Thônex suite à l'article publié dans *La Tribune de Genève* concernant le dispositif « Voisins vigilants et solidaires »

Le Conseil administratif de la Ville de Thônex souhaite exercer un droit de réponse à l'article intitulé « À Thônex, les "Voisins vigilants" sont décriés », publié le 6 août 2025 dans *La Tribune de Genève*. Plusieurs affirmations contenues dans cet article appellent des clarifications importantes.

1. Des faits présentés de manière inexacte

L'article rapporte le témoignage d'un habitant affirmant avoir signalé, via le groupe de discussion « Voisins vigilants et solidaires », la présence d'un homme armé d'un fusil et tirant en l'air près de chez lui, à Fossard. Il affirme n'avoir reçu qu'un simple accusé de réception de la police municipale. Après vérification de la main courante de la police municipale, les faits se sont déroulés différemment. L'individu armé se trouvait en réalité sur le territoire français, tirant en direction du parking du restaurant du Fossard. Le témoin a contacté la police cantonale au 117 et transmis une vidéo de la scène. Une patrouille est intervenue dans les 15 minutes suivant l'appel, sans pouvoir interpellier l'individu, en l'absence de réponse de la gendarmerie française. La vidéo de l'incident n'a été transmise au groupe « Voisins vigilants et solidaires » que près de quatre heures après les faits.

Le Conseil administratif s'étonne du manque de vérification des faits et de la légèreté du travail d'enquête mené par la *Tribune de Genève*.

2. Clarifier le rôle et les limites du dispositif

En ce qui concerne les moyens déployés pour le dispositif « Voisins vigilants et solidaires », il convient de rappeler que les compétences légales de la police municipale diffèrent fondamentalement de celles de la police cantonale. Si cette dernière est une police d'intervention, agissant contre les crimes et les délits, la police municipale assure pour sa part une sécurité de proximité, axée sur la prévention. Elle n'a ni les prérogatives, ni les ressources pour intervenir sur des situations impliquant une personne armée ou d'agir sur le domaine privé.

Le dispositif « Voisins vigilants et solidaires » n'a jamais été conçu comme un outil de surveillance généralisée, encore moins comme un système de délation. Lors des séances d'information publiques tenues en mai et juin 2024 auprès des habitants, il a été clairement présenté comme un moyen de renforcer les liens de voisinage et de fluidifier les échanges d'information entre citoyennes, citoyens et police municipale – notamment dans les quartiers résidentiels où les échanges entre voisins peuvent être plus rares qu'en milieu urbain.

Il regrette que l'article ne mentionne pas le terme « solidaires », pourtant constitutif de l'intitulé du dispositif. Cette omission altère le sens même du projet, dont la vocation est avant tout sociale et communautaire. Depuis son lancement, le programme a reçu de nombreux retours positifs saluant une transmission d'informations facilitée, tout en encourageant une dynamique citoyenne constructive.

3. Un amalgame injustifié

Enfin, le Conseil administratif déplore que cet incident isolé, et dont le récit est erroné, soit directement associé au tragique décès d'un jeune homme survenu sur la place de Graveson en 2023, ou plus généralement à une problématique d'insécurité. Le dispositif « Voisins vigilants et solidaires » s'inscrit dans une logique de renforcement des liens et de prévention dans les quartiers résidentiels. L'associer aux incivilités commises par un petit groupe d'individus dans certains quartiers de la zone urbaine revient à alimenter une confusion regrettable, voire anxiogène, qui ne reflète en rien la réalité du quotidien des habitantes et habitants de Thônex.

Depuis toujours – et encore plus depuis ce tragique événement en 2023 – la Ville de Thônex agit de manière active pour renforcer le vivre-ensemble, prévenir les incivilités et soutenir la population grâce à des mesures concrètes et coordonnées. Il est regrettable que ces efforts soient discrédités en raison d'une couverture médiatique biaisée, d'un travail journalistique bâclé ou, pire encore, d'une démarche sensationnaliste visant avant tout à « générer du clic ».

Le Conseil administratif reste profondément attaché à la liberté de la presse et au rôle essentiel des médias dans une démocratie forte. Mais ce rôle implique une exigence de qualité, de vérification et de responsabilité éditoriale. Une information mal étayée, fondée sur des faits inexacts, nuit non seulement aux initiatives locales, mais aussi à la confiance entre institutions, citoyens et presse.

Le Conseil administratif de Thônex